

 lematin.ma > région

Safi

Présentation du Plan Maroc Vert

Les spécificités de la région prises en compte par le PAR de Doukkala-Abda

Publié le : 23.01.2009 | 14h43

Ce fut au tour de Safi d'abriter récemment une journée d'information consacrée notamment à la présentation du plan « Maroc Vert » et de la déclinaison du plan régional agricole élaboré par le ministère de tutelle pour la région de Doukkala-Abda.

Le but attendu de cette rencontre étant celui d'informer l'ensemble des acteurs opérant dans le secteur agricole de ce plan qui prône simultanément la régionalisation et le développement et modernisation du secteur. Animée notamment par Ahmed Hajjaji et Ali Moulid, respectivement directeurs de la SODESA et de l'ORMVAD, cette journée a également été une opportunité aux participants de discuter et se concerter sur les projections déclinées avant de finaliser ce plan agricole régional que tout un chacun espère qu'il soit en mesure de répondre aux besoins de la région et nourrir les ambitions des agriculteurs et investisseurs. L'indicateur du plan agricole régional de Doukkala-Abda s'articule, autour des axes dénommés « filières prioritaires », « offre région » et « impacts prévisionnels du PAR ».

Le PAR (plan agricole régional) se propose donc d'offrir pour la région de Doukkala-Abda quelque 96 projets et se doit de générer pour la période 2009-2020 des investissements évalués à plus de 10,5 milliards de dirhams. Les impacts socio économiques prévisionnels de ce plan seront perçus au niveau notamment de la production, l'amélioration de la qualité, la création de 10 millions de journées complémentaires de travail, et de l'augmentation de la valeur productive de l'ordre de 66 %, ainsi que celui de l'amélioration du revenu des producteurs et de l'exploitation des ressources naturelles dont particulièrement l'eau et le sol d'une façon durable et beaucoup plus rationnelle. Bref, ce qu'il convient de retenir, c'est que ce plan agricole régional, mis parallèlement en place avec le plan « Maroc Vert » a été élaboré à partir des potentialités dont regorge la région de Doukkala-Abda et des contraintes de base dont notamment celles qui sont liées à la pluviométrie et aux ressources hydriques limitées. Pour la mise sur pied de ce plan, toutes les spécificités de la région ont donc été prises en considération dans la perspective d'aboutir à la mise à niveau recherchée et permettre au secteur de pouvoir intensifier sa production et générer des apports virtuels d'investissement.

Enfin, il paraît, entre autre, nécessaire de préciser que cette rencontre à laquelle ont pris part outre, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Moha Marghi, le wali de région, Larbi Sabbari Hassani et le gouverneur de la province d'El Jadida Yazid Zellou est



▼ Publicité

gouverneur de la province d'El Jadida, Yazid Zellou, est perçue par les responsables du secteur comme étant le coup d'envoi de la dynamisation de ce plan dont la concrétisation ne saura se réaliser sans une mobilisation constante et soutenue des investisseurs, des intervenants, des producteurs avec évidemment l'appui des autorités régionales et locales, ainsi que celui des élus. Une telle synergie ne peut s'avérer concluante que si elle intervient dans le cadre d'une action coordonnée de partenariat effectif entre, d'une part, le ministère de tutelle et d'autre part le conseil régional et les chambres agricoles.

Les filières prioritaires

Scindé en 4 unités territoriales agricoles distinctes (UTA), le territoire régional qui est d'une superficie totale de 1 234 400 ha dont une partie agricole utile (SAU) de 1 056 974 ha avec seulement une surface irriguée de 10 % environ a été réparti en des filières prioritaires déclinées, à savoir :

- . UTA 1 Sahel: cette unité sera consacrée à tout ce qui a trait au maraîchage (primeurs et saison), à l'aviculture et à l'apiculture ;
- . UTA 2 Plaine : celle-ci sera réservée aux cultures céréalières (grain et semences) et à la production de lait, viande rouge, légumineuses alimentaires et raisin doukkali ;
- . UTA 3 Grande hydraulique : elle sera destinée à la betterave à sucre, les céréales grain et semences, vigne, maraîchage, lait et viande bovine ;
- . UTA 4 Plateaux intérieurs : elle s'intéressera à l'élevage pour la production de la viande ovine et caprine, l'arboriculture, le cumin, l'aviculture et l'apiculture.

Par Salah Zentar | LE MATIN

Imprimer cet article

Fermer



GROUPE
MAROC SOIR

© Groupe Maroc Soir - DOSI - 2007. Droits de reproduction et de diffusion réservés.